

Enseignement à domicile : Schyns veut mettre de l'ordre!

De plus en plus d'élèves étudient à la maison

Jusqu'à il y a peu, un parent pouvait scolariser son enfant à domicile sans devoir se justifier. Mais Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, a décidé de serrer la vis. Explications.

De plus en plus d'enfants sont scolarisés à domicile. Jusqu'il y a peu, tout parent pouvait, sans devoir se justifier, donner cours lui-même à ses enfants pour autant qu'il signale le fait au Service général du contrôle de l'obligation scolaire. Une situation qui

ne plaisait visiblement pas à l'ancienne ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet. Laquelle projetait déjà de limiter les possibilités de scolarisation à domicile. «Un motif religieux ne peut en aucun cas motiver le fait de quitter l'école», affirmait-elle, en réponse à une question. «Ce type de traitement doit être réservé uniquement aux cas légitimes comme la maladie grave, par exemple.»

Les contrôles effectués par le service de contrôle de l'obligation scolaire avaient en effet relevé un certain nombre de cas problématiques.

En juillet 2015 un modèle de déclaration était adopté. «Le but était de demander aux parents comment ils comptaient développer le projet d'enseignement à domicile et les moyens qu'ils allaient mettre en œuvre», nous explique-t-on. «Cela permet de mieux identifier les dérives et les risques de décrochage. Ce modèle de déclaration n'existait pas auparavant.»

VERS UN NOUVEAU DÉCRET

Mais Marie-Martine Schyns, l'actuelle ministre de l'Éducation compte aller encore plus loin. «Actuellement, le décret ne nous permet pas de refuser l'enseignement à domicile», nous explique-t-on au cabinet de la ministre. «Ce serait

contraire à la Constitution. Le but de la ministre Schyns est donc de mettre le plus de garde-fous possible pour éviter les dérives».

Un nouveau décret fixant les conditions de l'enseignement à domicile est en cours d'adoption. Il suit en ce moment le parcours classique et le passage en gouvernement est prévu pour septembre. Dans ce décret, quatre points essentiels. «Il y a tout d'abord l'amélioration du suivi en fixant la date d'inscription à domicile à début septembre au lieu de fin septembre», nous dit-on au cabinet. «Ce gain de temps nous permettra de renvoyer plus facilement l'enfant vers le circuit

classique en cas de problème.»

Ensuite, les enfants qui ne se présenteraient pas aux contrôles du niveau d'étude

(lire page suivante) seront directement renvoyés à l'école. Alors que, jusqu'à présent, cette décision ne pouvait être imposée qu'après deux échecs. «Troisièmement, les «allers-retours» seront empêchés. En pratique, cela veut dire que dès qu'une famille renonce à l'enseignement à domicile pour l'école traditionnelle, elle ne pourra plus retourner à l'enseignement à domicile. Il est évident que les cas de maladie ne sont pas à prendre en considération.»

Enfin, l'accès au suivi du PMS en cas de difficultés sera de mise, ainsi que celui l'accès aux équipes d'accrochage scolaire. ●

D.V.B.

Le système ne convient pas à tous**De plus en plus nombreux à étudier à la maison**

Selon les chiffres de l'Administration générale de l'enseignement, il y avait 909 élèves scolarisés à la maison pour l'année scolaire 2015-2016 contre 829 en 2014-2015 et à peine 502 huit ans plus tôt. L'administration explique cette augmentation par l'amélioration des contrôles du respect de l'obligation scolaire. Une explication qui ne convainc qu'à moitié Anne François, coordinatrice de l'ASBL Éléves. «Je constate que de plus en plus de parents choisissent de ne pas mettre leurs enfants à l'école parce que le système éducatif ne correspond plus à leurs valeurs», dit-elle. «Les raisons de cette augmentation sont bien plus

profondes qu'une simple question de nombre de contrôles». Et d'épingler le harcèlement scolaire, de plus en plus fréquent. «Pour protéger leurs enfants, certains parents décident de les garder à la maison. Par ailleurs, de plus en plus d'élèves développent une phobie scolaire avec les problèmes physiologiques qui vont avec. Comme ce petit bonhomme qui se mettait à vomir dès qu'il arrivait près de l'école: il était tétanisé par le système scolaire.» Pour l'année scolaire 2015-

2016, 44 enfants sont restés à la maison parce que l'école leur faisait trop peur...

Le décret inscription peut également pousser certains parents à court-circuiter le circuit scolaire. «Comme dans le cas de cette jeune fille à haut potentiel dont la maman voulait absolument qu'elle aille à Saint-Boniface»,

poursuit Anne François. «Il n'y avait plus de place. La mère a donc

décidé de scolariser sa fille à la maison en attendant.»

La scolarisation à domicile pour motifs religieux existe mais elle est rare: 1 cas pour 2015-2016.

163 DÉCISIONS NÉGATIVES

La Commission de l'enseignement à domicile n'accepte pas toutes les demandes. Pour 2014-2015, 163 décisions négatives ont été rendues. Raison principale? Une absence injustifiée au contrôle du niveau des études.

Enfin 55 enfants ont été contraints de retourner à l'école. Les raisons de ces retours restent confidentielles. ●

D.V.B.

Témoignages**Julie Fauveaux-Geluyckens****« À l'école, Pierre perdait confiance »**

Geoffroy et Julie Fauveaux, parents de quatre enfants âgés de 11 ans, 9 ans, 5 ans et 8 mois, ont fait le choix, il y a trois ans et demi, de retirer leurs enfants de l'enseignement traditionnel pour leur faire l'école à la maison.

«Mes enfants demandaient un changement de train de vie. Pour eux, rester toute la journée sur un banc n'était pas assez stimulant», explique Julie Fauveaux-Geluyckens, enseignante en sciences et mathématiques. C'est Pierre, son fils aîné qui, ne s'épanouissant pas à l'école, lui a demandé très jeune si celle-ci était vraiment obligatoire. «Il n'était pas en confiance à l'école, même s'il avait de très bons points. On a discuté avec les professeurs et envisagé différentes options pour le remotiver. Et on a fait le choix de faire l'école à la maison», raconte Julie.

Celle dernière considère que le système traditionnel ne répond pas à toutes les demandes et ne convient pas à tous les profils d'enfants. «Le gros avantage d'éduquer ses enfants

à la maison est que cela permet de s'adapter à leur rythme», explique-t-elle. En revanche, son expérience l'a confrontée à plusieurs difficultés, en rapport à la socialisation de ses enfants. «C'est une charge lourde à porter pour les parents. Les enfants de leur âge sont à l'école et très occupés en dehors de celle-ci», explique-t-elle.

Conscients des problèmes que l'éducation à domicile pouvait engendrer pour l'épanouissement de leurs enfants, Julie et son mari ont lancé un projet d'«école démocratique», qui ouvrira ses portes en septembre dans le Brabant wallon. «Ce sera une école comme à la maison. Avec le respect du rythme de l'enfant, qui est au centre de notre plan de travail». Trente élèves, âgés de 4 à 18 ans, y sont inscrits pour l'année prochaine. «Ce que je veux offrir aux enfants, c'est la liberté de pouvoir intégrer n'importe quel système, mais en leur donnant les outils et la confiance en soi pour y entrer», conclut Julie. ●

JULIE CAPELLE

Jasmine**« L'école ne faisait rien pour stimuler ma fille »**

Si Jasmine a décidé de retirer ses enfants de l'école traditionnelle, c'est parce que sa fille aînée, qui vient de terminer sa deuxième secondaire, le lui a demandé. «C'est une super bonne élève. Elle s'ennuie et elle veut aller plus vite», explique Jasmine. Elle considère que l'école n'en a pas fait assez pour stimuler son enfant, qui a été reconnue à haut potentiel. «Je n'accorde pas trop d'importance à ce genre d'étiquette. Mais l'école n'a rien fait pour tirer ma fille vers le haut. Donc on s'est dit qu'on allait tenter l'expérience à la maison», ajoute-t-elle. De plus, l'école à domicile permettra de respecter le rythme de ses filles qui pratiquent plusieurs activités extrascolaires. «Elles doivent se lever trop tôt pour être à l'heure et son souvent fatiguées par leurs longues journées.»

De façon plus générale, cette maman - qui se qualifie elle-même d'«antisystème» - considère que l'école tue l'envie d'apprendre des enfants. «On met tous les enfants dans le même moule. L'école primaire a déjà un peu éteint l'enthousiasme de mes filles. Je veux qu'elles retrouvent leur motivation». À partir de septembre, l'aînée suivra un programme officiel d'enseignement à domicile, mis à la disposition des parents par l'enseignement officiel de la Communauté française. La deuxième, qui, à douze ans, termine sa première secondaire, se trouve au milieu d'un cycle. Elle suivra plus probablement un programme fait par les parents à partir de programmes et de manuels de deuxième secondaire. ●

J.C.

Laetitia Descantons

« L'école ? Nohé ne veut plus en entendre parler »

La première motivation de Laetitia Descantons pour éduquer son fils à la maison ? Le voyage ! Elle a parcouru les routes d'Europe avec Nohé durant près de trois ans. À pied, puis en camion sur les routes de France, du Portugal et d'Espagne. Rentrée aujourd'hui en Belgique pour se consacrer à des projets professionnels, elle ne compte pas pour autant remettre son fils de huit ans à l'école. « J'avais de toute façon décidé qu'il ne continuerait pas en primaire. Il a réessayé d'aller à l'école au Portugal mais ne veut plus en entendre parler », raconte la maman.

Nohé aura son premier contrôle en novembre : un test de plus de trois heures, de français, d'éveil et de mathématiques organisé par la Communauté française, identique à celui que passent tous les enfants en deuxième primaire. Laetitia se dit confiante. « Il est déjà prêt ».

Et d'ajouter, fièrement, que l'enfant « sait lire depuis qu'il a cinq ans et demi et maîtrise quatre langues grâce à ses voyages ».

En dehors de l'intérêt que l'éducation à domicile représentait pour le grand voyage qu'ils organisaient à deux, elle considère que cette formule permet de respecter le rythme de l'enfant. « On fait en quatre mois ce qui est fait en une année à l'école grâce à l'attention constante sur l'enfant », explique-t-elle. De ce fait, Nohé apprend deux heures par jour, de 8h30 à 10h30. En revanche, depuis son retour de voyage, Laetitia a été confrontée au problème social de l'école à la maison. « En voyage, c'était naturel mais depuis notre retour c'est plus compliqué. Il a besoin de contacts, d'autres enfants », explique-t-elle. Un problème qui l'a fait s'intéresser au projet d'école démocratique de... Julie et Geoffroy Fauveaux. ●

J.C.**Pas la panacée**

Pas simple de socialiser son enfant sans les autres

Scolariser son enfant à domicile n'a malheureusement pas que les conséquences positives sur son développement du bambin. « Pour moi, il est regrettable que de plus en plus d'enfants n'aillent plus à l'école », déplore Anne François, coordinatrice de l'ASBL Élèves. « Même si je le comprends vu tous les facteurs que je viens d'évoquer (lire page précédente). Mais en restant à la maison, c'est toute la dimension collective, sociale qui est en carence. »

Les familles les plus précarisées sont d'ailleurs celles dont les

enfants sont le plus en danger.

« Pour les familles aisées, ce manque de socialisation sera compensé par d'autres activités, comme par exemple le sport », continue notre interlocutrice. « Mais pour les familles qui n'ont pas beaucoup de ressources, cela pourrait poser des problèmes. »

Quand l'enfant n'a pas l'occasion d'interagir avec des enfants de son âge, cela peut avoir des conséquences dramatiques sur la manière dont il se comportera en société. ●

D.V.B

Il y a des règles à suivre

Au moins un contrôle par an!

Lorsqu'un parent décide de scolariser son enfant à domicile, il doit commencer par le signaler au Service général du contrôle de l'obligation scolaire au moyen d'un formulaire spécifique.

Les documents sur lesquels se fonderont l'enseignement (à savoir les manuels scolaires, le matériel pédagogique, les fardes, les productions écrites...) devront également être fournis.

Durant l'année scolaire, un contrôle sera effectué. Les parents seront avertis un mois à l'avance de la visite de l'inspection. L'objectif: vérifier que le niveau de l'élève correspond bien à celui des élèves scolarisés à l'école.

En plus de cela, l'enfant sera évalué à l'épreuve externe commune organisée en vue de l'obtention du certificat d'études de base (CEB, pour les enfants de 12 ans) et par le jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles (enfants de 14 et 16 ans).

S'il échoue à plusieurs reprises à l'un de ces tests, il devra obligatoirement réintégrer une école.

D.V.B